

# LE 22 NOVEMBRE 2014, DANS LA RUE POUR EN DISCUTER...

Le constat est amer, la réalité est incontournable : la police et la gendarmerie TUENT, MUTILENT, ASSASSINENT...

L'autre partie de ce constat est tout aussi sinistre : l'appareil judiciaire, ce que certains appellent encore " la Justice ", couvre et valide ces actes de violence et d'agression contre des habitants des cités, des supporters de foot, des manifestants dans l'espace public, etc.

L'appareil judiciaire est COMPLICE de ces crimes et mutilations, en ne situant pas les responsabilités là où elles sont : à la tête de l'État, du président aux préfets, en passant par les ministres.

Si la police et la gendarmerie s'autorisent à utiliser des armes qui mutilent et qui tuent, comme ce fut le cas au quartier du Mirail à Toulouse (1 mort) et à Sivals dans le Tarn (1 mort) en ce mois d'octobre 2014, s'ils mutilent à vie dans une cité de Blois, c'est qu'ils en ont reçu l'autorisation et l'ordre. Ils sont couverts par la hiérarchie policière qui remonte jusqu'au ministre de l'intérieur des têtes et au premier ministre-flics désigné par le président.

Que ceux qui ont voté pour ce président ou son prédécesseur, se posent la question de LEURS RESPONSABILITES dans l'engrenage de ces situations qui entraînent des morts et des mutilés.

Ils ont voté, délégué leur pouvoir de nuisance à des représentants qui en usent en leur nom.

C'est en leur nom que l'État - et son appareil de répression - RÉTABLISSENT LA PEINE DE MORT ou de mutilation à vie, pour toute réponse à un délit jugé " MINEUR " par ses propres lois.

Et qu'on ne nous dise pas que ce ne sont que des bavures, sauf à ne considérer les représentants de l'État que comme des chiens atteints de la rage et qui bavent par nature. Ce n'est pas la faute à pas de chance :

il suffit d'avoir entendu, dans l'espace public, ces gens en uniforme provoquer les passants ou les manifestants, sous l'œil bienveillant de leurs supérieurs, en lançant à pleine voix : " 1 à 0, Rémi, on l'a eu, à qui le tour ? "

Sur le fond, qui est responsable que, par exemple à Blois, la superficie des cités nord où s'entassent plus de 20 000 personnes soit la même que la superficie de la propriété de la famille V. qui fabrique des sacs à main de luxe, où s'ébattent une dizaine de richards ?

Il est évident que lorsque les richards font du bruit, cela ne dérange pas des milliers de personnes, comme cela peut être le cas dans une cité dortoir.

Est ce que pour autant cela donne le droit à l'État et à ses représentants de mutiler à vie ou de tuer ? NON !

Depuis des années, des dizaines de morts et autant de mutilés à vie, sont ignorés par l'appareil judiciaire. Ces actes deviennent ainsi légitimés et banalisés. Détourner la tête pour ne pas les voir ne fait que préparer les prochaines mutilations et crimes de l'appareil répressif...

**Le 22 Novembre 2014, partout en France, des familles, des collectifs, des individus se retrouvent dans la rue, appellent à s'organiser et à amplifier la mobilisation !**

## CONTRE LE BRUIT DES BOTTES ET LE SILENCE DES PANTOUFLES

LES AMIS DE L'ÉGALITÉ  
[www.lesamisdelegalite.org](http://www.lesamisdelegalite.org) - [lesamisdelegalite@free.fr](mailto:lesamisdelegalite@free.fr)